FORÊT DOMANIALE
parc éolien

Parc éolien de la Forêt Domaniale

Comité de suivi

Rencontre no. 3 - 5 mai 2026

Préparé par : Développement EDF solutions électriques Inc.
Mai 2026

ORGANISATION	*NOM*	PRÉSENCE
EDF solutions électriques Inc.	*Casey Kennedy*	x
EDF solutions électriques Inc.	*Alexandre Gagnon*	x
EDF solutions électriques Inc.	*Madalina Udroiu*	x
EDF solutions électriques Inc.	*Arthur Chateauvert*	x
Alliance de l'énergie de l'Est	*Michel Bond*	x
Municipalité de Cap-Saint-Ignace	*Sophie Boucher*	x
Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire	*Maryse Bernard*	x
Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire	*Gervais Landry*	x
Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton	*Sonia Gagné*	x
Municipalité de Montmagny	*Daniel Racine*	x
Citoyen de Cap-Saint-Ignace	*Gaétan Gaudreau*	x
Citoyen de Notre-Dame-de-Rosaire	*Vincent Coulombe*	x
Citoyen de Sainte-Apolline-de-Patton	*André Bernier*	x
Conseil régional en environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)	*Josée Breton*	x
OBV du Fleuve Saint-Jean	*Michel Julien*	x
Club de Quad de l'Oie Blanche	*Nathalie Bélanger*	x
Association chasse/pêche FédéCP (Chaudière-Appalaches)	*À déterminer*	
Parc régional des Appalaches	*Stéphanie Charland*	
Chambre de commerce et d'industrie de la MRC Montmagny	*Nicole Robert*	

POINT À L'ORDRE DU JOUR	RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION / RECOMMANDATION DU COMITÉ
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour
2. Membres	Tour de table
3. Mise à jour sur le projet	• Présentation de la carte finale du projet • Autorisations environnementales et permis - Decret - reçu le 29 janvier 2026 - DC01 – Déboisement hors milieux sensibles – reçu le 10 février 2026 - DC02 - Aménagement des systèmes de gestion des eaux pluviales - soumission mai 2026 - AM01 – Déboisement en milieux sensibles - reçu le 27 mars 2026 - AM02 – Terrassement et traverses de cours d'eau - réception prévue fin mai 2026 - AM03 - Fondations, réseau collecteur, sous-station - réception prévue fin juillet 2026 - AM04 - Assemblage des éoliennes et câblage - réception prévue septembre 2026 - AM05 - Exploitation du parc - Réception prévue février 2026 - Permis municipaux o Cap-Saint-Ignace - permis de construction o Notre-Dame-du-Rosaire – permis de construction o Sainte-Apolline-de-Patton – permis de construction o MRC Bellechasse - permis traversées d'eau o MRC Bellechase – demande de dérogation (2 ponceaux) MRC Bellechasse – permis déboisement • Autres mises à jour - Clôture du financement - Avril 2026 - Approvisionnement des éoliennes o Le 27 avril dernier, EDF solutions électriques, l'Alliance de l'énergie ont officialisé la commande de 30 éoliennes de modèle EnVentus V162-6.0/6.2MW au manufacturier danois Vestas. o À la demande des initiateurs du projet, Vestas fera appel à l'entreprise québécoise Marmen pour l'approvisionnement en tours d'éoliennes, permettant une importante création d'emplois à son usine de Matane. o Pour lire le communiqué de presse de Vestas (version française au bas de la page web): https://www.vestas.com/en/media/company-

	news/2026/vestas-strengthens-quebec-presence-with-186-mw-order-fr-c4340738 • Surveillance environnementale réalisé par Activa Environment durant la construction du projet - Veiller à ce que les activités du projet soient conformes aux engagements environnementaux - Assurer la mise en œuvre des mesures de protection et d'atténuation liées à la construction - Prévenir, identifier et corriger rapidement tout non-respect ou toute situation susceptible de générer un impact environnemental - Limiter les impacts temporaires de la construction sur les composantes environnementales (milieux naturels, aquatiques et fauniques, incluant les sols, les cours d'eau et les habitats sensibles - Documenter et transmettre la surveillance environnementale au MELCCFP conformément aux exigences réglementaires
4. Mise à jour de la construction	• **Travaux effectués jusqu'à présent** - Rubanage - Complété 98,7% - 202,7 ha - Déboisement - Complété 88,3% - 181,4 ha - Broyage - Complété 89,9% - 184,6 ha • **Mesures d'atténuation mises en place à ce jour** - Période de nidification évitée pour l'ensemble des travaux de déboisement pour le projet - Travaux de déboisement réalisé en étroite collaboration avec les propriétaires privés et intervenants locaux - Installation de barrières de sédimentation, boudins, ballot de paille, pompes afin de réduire l'apport de sédimentations qui est amplifié à la fonte des neiges - Ajustement des travaux selon les conditions météorologiques afin d'éviter et limiter les impacts - Signaleurs et réfection de chemins afin de garder le site sécuritaire et accessible à tous • **Travaux à venir d'ici le prochain comité**

	- Mâts de mesure du vent- Travaux civils complétés; Installation des tours en cours - Routes - Une partie des routes complétées; Majorité des traverses (ponceaux, arches, ponts) complétée - Aires d'entreposage, roulottes et usine à béton - Travaux civils complétés - Déboisement et broyage - Septembre 2026 - Fondations de béton - Excavations et dalles de propretés en cours - Sous-station - Terrassement et fondations en cours - Bâtiment O&M - Déboisement, terrassement et fondations complétés; Construction du bâtiment en cours - Fermeture de chantier - Vacances de la construction (19 juillet au 1 août); Chasse à l'orignal 2026 (17 au 25 octobre); Chasse au chevreuil 2026 (7/8 & 14/15 & 21/22 nov.) - **Mesures d'atténuation prévues :** - Utiliser des abat-poussières certifiés par le BNQ sur les chemins par temps sec dans les secteurs à proximité des résidences et milieux sensibles. Épandage d'eau par citerne aux autres endroits. - Utiliser des équipements en bonnes conditions et conformes au Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds. - Limiter / gérer la fréquence / vitesse des camions circulant sur les chemins d'accès publique. - Réaliser l'ensemble des travaux dans les cours d'eau où l'omble de fontaine a été répertorié et dans ceux où le passage du poisson en terre privée entre le 15 juin et 30 septembre et en terre publique entre le 1 juin et le 30 septembre. - Installer des barrières de sédimentation pour réduire l'apport de sédiments dans les cours d'eau. - Limiter au minimum la durée des fermetures temporaires de voies routières, et s'il y a lieu, prendre des mesures adéquates pour diriger les usagers vers les voies de contournement. • **Échéancier de construction** - Déboisement avant période de nidification (+85%) - 16 février 2026 au 14 avril 2026

	- Déboisement avant période de nidification (85% à 100%) -1er septembre 2026 au 31 septembre 2026 - Construction du Poste électrique (Sous-station) - 31 août 2026 au 1er octobre 2027 - Amélioration des chemins existants et construction des nouveaux chemins - 18 mai 2026 au 11 juin 2027 - Construction réseau collecteur - 11 novembre 2026 au 17 décembre 2027 - Bâtiment de service (Bâtiment O&M) - 2 juin 2026 au 22 janvier 2027 - Aménagement des fondations - 28 septembre 2026 au 16 juillet 2027 - Transport des composantes - 31 mai 2027 au 24 septembre 2027 - Montage des éoliennes – 7 juin 2027 au 16 novembre 2027 - Garantie d'achèvement substantiel - 16 janvier 2028
5. Info-travaux	• L'info-travaux est transmis par courriel à chaque début de semaine aux membres du comité de suivi et autres parties prenantes. • L'info-travaux est également partagé sur le site web du projet (https://projeteolien-foretdomaniale.ca/) et le site web de l'Alliance (https://alliance-est.ca/actualites/). • Les municipalités sont invitées à diffuser l'info-travaux sur leurs canaux de communication privilégiés (site web, média sociaux). • Les info-travaux sont accompagné d'une carte afin de permettre aux citoyens et usagers du territoire de situer les zones à éviter pour une semaine donnée, en raison des travaux.
6. Varia	• Est-ce on a des règlements diffèrent pour l'éolien que pour le producteur forestier ? – Le promoteur va chercher le même permis auprès de la MRC que le producteur forestier, mais aussi auprès du ministère. Le ministère nous demande de compenser pour la perte de milieu humide ou autre. Les règlements ne sont pas les même pour nous et le producteur forestier. • Comment faire le lien entre nous et les citoyens qui ont des questions? – Le comité de suivi est un canal de communication entre nous et le monde sur le terrain. On a un responsable du chantier et un courriel générique pour nous écrire ou nous appeler directement.

	• Les palles viennent d'où? – Asie, mais on ne connaît pas le pays exact. • Les banques de finance sont à part égale? – Oui, mais CIBC chapote le tout. • Est-ce que les travaux se font 24h sur 24? – Non, il y a eu des travaux la nuit. On essaye de ne pas effectuer des travaux la nuit à moins d'avoir des travaux urgents. On limite le plus qu'on peut les travaux de nuit. • Activa va surveiller sur les niveaux environnement seulement? – Non, Activa va s'assurer que les engagements qu'EDF solutions électriques a pris sont respectés. • Est-ce qu'on peut faire le broyage toute de suite? - Le broyage on peut le faire pendant la période de nidification – Ce qui reste à déboiser va se faire en septembre même chose pour le broyage qu'il reste à faire. • Est-ce que le chantier sera ouvert durant la période de la chasse à l'arbalète? – Oui on sera ouvert pour la construction. On va essayer d'éviter les zones de chasses durant la période de l'arbalète. Lors de déboisement on essaye de ne pas détruire les caches. On contacts les chasseurs pour qu'ils viennent déplacer leurs caches ou on les déplace avec la machinerie dans le bois (si en bon état). • Qui est le contracteur général? – Borea • Est-ce qu'il va y avoir beaucoup de trafics? - On essaye de réduire le trafic le plus qu'on peut. Les travailleurs vont faire du covoiturage, 3 travailler par pick-up. Le béton sera usiné sur place, pour éviter d'agglomérer le trafic et détérioré les routes • Est-ce que le chemin sera changé à la fin des travaux? – Le chemin sera refait à la fin de construction pour la bonne largeur • Pourquoi dans l'info-travaux ça dit que le chantier est fermé? – On est en période de dégel, mais aussi en attente des permis pour continuer les travaux. • Le Club Quand nous a fait la remarque que beaucoup des pancartes de signalisation étaient à terre ou détruite. Il nous suggère de les replanter plus loin – On s'est commis de travailler de plus proche avec eux et de réparer ce que nous avons détruit. • Combien d'employés il y aura cette année dans la période de pic sur le chantier ? – 150 employés cette année pour les travaux civils, octobre et novembre étant la période les plus achalandées. • Est-ce qu'on fait appel aux travailleurs locaux? – On vide le bassin local en début ensuite on va chercher ailleurs.

	L'entrepreneur s'assurer d'utiliser la ressource locale le plus possible. • Qui a les contrats des travails civils? – GRM, Pomerleau, Les Entreprises Gilbert Cloutier – La sous-traitance se fait à travers Borea. • Est-ce que c'est la première fois qu'il y a deux projets éoliens et deux promoteurs dans la même région? – Non, mais c'est la première fois qu'il y a eu un BAPE avec deux promoteurs et à cause de ça il y a plus de confusion.